



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 123411

Texte de la question

M. Denis Merville appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'avantage social vieillesse (ASV) des médecins. Les mesures adoptées dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 afin de consolider ce régime suscitent de vives inquiétudes parmi les médecins retraités, en particulier en ce qui concerne la valeur du point. Les intéressés demandent que celle-ci ne baisse plus, comme c'est le cas depuis maintenant huit ans, et qu'elle soit officiellement indexée a minima soit sur l'évolution de l'indice des prix, soit sur le plafond annuel de la sécurité sociale. Si la situation actuelle perdure, elle risque de pénaliser fortement l'ensemble des retraités de cette catégorie professionnelle. Il lui demande donc de lui indiquer les mesures qu'elle entend prendre pour répondre à ces préoccupations légitimes.

Données clés

Auteur : [M. Denis Merville](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 123411

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2007, page 4740